



AAPPMA-BVA

BASSE VALLEE DE L'ARC

Règlement Intérieur

Parcours autorisé 2^{ème} catégorie

L'Arc



Parcours autorisé : de l'Aqueduc de Roquefavour à l'embouchure de l'Arc

Interdiction : le Vendredi sauf jours fériés toute l'année

Secteur Concerné : de l'Aqueduc de Roquefavour au pont de Mauran à Berre (libre en aval toute l'année dans le respect de la réglementation).

Fermeture : pas de fermeture (dans le respect des fermetures spécifiques telles que Fario, Brochet)

1. **Cas Général** : Appliquer le règlement de la pêche en eau douce du guide départemental remis à chaque pêcheur lors de l'achat de la carte de pêche ou en lecture et téléchargeable sur le site : www.peche13.fr
2. **Cas Particulier** : Appliquer le règlement intérieur de l'ABVA sur ses différents parcours.
3. **1^{er} et 2nd jour de pêche après déversement** : Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée pour toutes espèces de poissons. Interdiction d'utiliser tous leurres lancés, artificiels ou vifs, cuillères.
4. **Interdit** : Tous leurres lancés, artificiels ou vifs, avant l'ouverture du Brochet (voir date d'ouverture).
5. **Pêche en marchant dans l'eau** acceptée tous les jours autorisés dans le respect des autres pêcheurs (appréciation de la situation de pêche). Excepté les jours de concours.
6. **Restrictions de parcours** : La rivière l'Arc étant du domaine privé, quelques secteurs peuvent être interdits par le propriétaire riverain.
7. **Réserves Officielles** : Elles sont signalées par panneaux. La pêche y est formellement interdite. Arc : Commune de Ventabren lieu-dit du Pont Paradou au Barrage de Vitry (700 mètres)
8. **Nombre et taille des prises** : 6 truites par pêcheur et par jour
Taille truite : 23 cm
Taille mulot : 20 cm
Taille sandre : 50 cm
Taille brochet : 60 cm } 3 Prises par jour
9. **Pêche de nuit interdite**
10. **Usagers des locaux de l'association** : Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux de l'association (loi du 01/02/07). Dans ces locaux, les adhérents doivent respecter les règles et usages et veiller à la bonne occupation des lieux .

Mise à jour : janvier 2025

Règlement Concours de pêche 2025

Début 9 heures - Fin 11 heures

Inscriptions à partir de 7 heures 30

Berre l'Etang	Safari Gerard Ridet	Dimanche 27 avril 2025	Arc la Guyenne	<i>Prix Adulte 10 euros Prix Enfant 5 euros jusqu'à 12 ans</i>
Berre l'Etang	Concours de Berre	Dimanche 11 mai 2025	Arc la Guyenne	
Berre l'Etang	Safari	Samedi 24 mai 2025	Arc la Guyenne	
Velaux	Safari Jean François	Samedi 7 juin 2025	La Joséphine	
Velaux	Fête de Velaux	Samedi 02 août 2025	Moulin du Pont	
Berre l'Etang	Journée conviviale	Samedi 13 septembre 2025	Moulin du Pont	

Règlement des Concours

- Le concours est ouvert à tout pêcheur étant en règle avec les taxes en vigueur
- Les participants se conformeront au règlement général de la pêche : nombre, dimensions des prises...
- Amorçage interdit lors des concours
- Une seule ligne portant un seul hameçon est autorisée (toute la journée)
- Cuillère et leurre interdits pendant les concours
- Les appâts autorisés sont ceux de la 2^{ème} catégorie (voir guide pêche départemental)
- Le parcours est réservé toute la journée aux participants du concours
- Par Arrêté Préfectoral, le nombre de truites est limité à 6 par pêcheur et par jour
- Toutes les prises doivent être annoncées au Commissaire de pêche
- Classement : 10 pts par prise + 1 point par gramme. Seules les truites seront comptabilisées

Divers

Vente sur place de casse-croûte et de boissons chaudes ou froides.
L'inscription à un concours équivaut à autorisation à droit à l'image.

Numéros des gardes-pêche
RIZZO F. 06 16 10 92 52
FERRI T. 06 63 69 93 08
CONSTANTIN M : 06 83 37 39 08

Programme des concours

7 h 30	Début des inscriptions
9 h 00	Début du concours sur émission sonore
11 h 00	Fin du concours sur émission sonore et arrêt de l'action de pêche
12 h 00 à 13 h00	Remise des prix
13h	Reprise possible de la pêche pour tous les participants au concours

La Société de la BVA décline toute responsabilité en cas d'accident

Calendrier des déversements 2025 (premier jour de pêche le lendemain du lâcher)

07/03/2025	Ouverture	TRF	90 Kg	AEC	90 Kg
21/03/2025		AEC	90 Kg		
04/04/2025		TRF	50 Kg	AEC	90 Kg
18/04/2025		AEC	90 Kg		
02/05/2025		AEC	90 Kg		
16/05/2025		AEC	90 Kg		
30/05/2025		AEC	90 Kg		
13/06/2025		AEC	90 Kg		

Les lâchers prévus peuvent être reportés ou annulés pour des raisons diverses : intempéries, pollution, arrêtés préfectoral, sécheresse...

Ce calendrier ne tient pas compte des concours.